

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 17 JUILLET 2012 À 19 H
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, district n° 1

Jim O'Brien, district n° 2

Michael Tuppert, district n° 3

Hélène Thibault, district n° 4

Jean Perron, district n° 5

Kathleen Dawson Laroche, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier

Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

3. AFFAIRES COURANTES

3.1. Octroi de contrat / Travaux de mise aux normes des étangs aérés / *Les Excavations Lafontaine inc.*

3.2. Engagement d'une trésorière-adjointe

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil constatent la validité de l'avis de convocation et renoncent à cette dernière.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

162-07-2012

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

163-07-2012

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 **Octroi de contrat / Travaux de mise aux normes des étangs aérés / *Les Excavations Lafontaine inc.***

ATTENDU les soumissions reçues pour les travaux de construction d'un nouvel étang aéré, de la mise aux normes des systèmes d'aération et de la réfection de l'imperméabilisation des étangs aérés;

ATTENDU QUE le conseil municipal a complété un nouveau montage financier permettant de défrayer les coûts des travaux présentés dans la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Les Excavations Lafontaine inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire effectuer les travaux cette année pour éviter une augmentation des coûts;

ATTENDU QUE la Municipalité avait informé le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qu'elle procéderait à ces travaux cette année;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues de la firme CIMA+ le 13 juillet 2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

DE mandater la firme *Les Excavations Lafontaine inc.* pour effectuer les travaux de construction d'un nouvel étang aéré, de la mise aux normes des systèmes d'aération et de la réfection de l'imperméabilisation des étangs aérés au coût de 2 980 231,76 plus taxes, et ce, conformément au bordereau de soumission et cahier des charges, et conditionnellement aux autorisations du MDDEP et à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), du Règlement d'emprunt 10480-2012.

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

Cette résolution abroge la résolution 159-07-2012 adoptée le 3 juillet 2012.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le conseiller Jim O'Brien vote contre

164-07-2012

3.2 **Engagement d'une trésorière-adjointe**

ATTENDU les besoins organisationnels de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste de trésorière-adjointe actuellement vacant;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'engagement de madame Amélie Lamontagne à titre de trésorière-adjointe à compter du 30 juillet 2012. Le salaire est fixé à l'échelon 4 de la catégorie « Professionnel ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

165-07-2012

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 19 h 05.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier